



**RAPPORT**  
**Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC/LDAC)**

Site : [www.ldac.eu](http://www.ldac.eu)

**Réunion MIACO entre le CIEM, les Conseils Consultatifs et d'autres Observateurs  
Siège du CIEM, Copenhague, 13 et 14 janvier 2015**

**Date : 28 janvier 2015**

*Domaine prioritaire de travail (extrait du programme de travail du LDAC pour la  
période 2014-2015)*

*Travailler en étroite collaboration avec les scientifiques afin d'impliquer le LDAC aussi  
bien dans l'évaluation des stocks de pêche que dans les plans de récupération des  
espèces qui concernent ce CC.*

**1. Champ d'application**

Le CIEM invitera les Conseils Consultatifs (CC) et les organisations qui jouent un rôle d'observateurs au CIEM à une réunion avec la direction de son comité consultatif (ACOM), présidée par M. Eskild Kirkegaard, au siège du CIEM, le 13 et 14 janvier afin de :

- a) débattre les dispositions pratiques en 2015 pour la coopération entre les CC et les observateurs, d'une part, et le CIEM, d'autre part, y compris les procédures pour l'élaboration et le débat des avis du CIEM ;
- b) réviser les progrès effectués sur le suivi des points d'action établis lors de la réunion MIRAC 2014 ;
- c) inviter les CC et les observateurs à rédiger des rapports sur leur expérience de travail avec le CIEM en 2014, ainsi qu'à présenter leurs besoins de recherche et d'avis ; et débattre sur l'expérience du CIEM au cours de sa participation aux réunions des CC en 2014 ;
- d) discuter sur le plan d'avenir des avis du CIEM concernant les avis intégrés (captures accessoires), les évaluations et synthèses des écosystèmes intégrés, le format des avis, l'approche RMD et l'obligation de débarquement / interdiction de rejets ;
- e) débattre au sujet des options de développement de l'accessibilité des avis du CIEM.

Rapport résumé du LDAC sur la réunion MIACO 2015 – Copenhague, 13 et 14 janvier 2015



## **2. Contribution du LDAC à la réunion**

Le LDAC a participé à la réunion et a été représenté par une délégation de trois représentants : Juan Manuel Liria (Vice-président, représentant du secteur de la pêche), Javier López (Oceana, représentant des autres groupes d'intérêt) et Alexandre Rodríguez (Secrétaire général).

Les CC avaient été priés d'évaluer le dialogue tenu avec le CIEM en 2014 et formuler des propositions pour une coopération d'avenir en 2015 et au cours des années suivantes. Le Secrétaire exécutif a présenté le résumé qui suit :

### **2.1. Participation du CIEM aux réunions des CC**

Le LDAC apprécie le niveau croissant d'ouverture et de transparence du CIEM envers les usagers externes ou parties prenantes au cours des dernières années. Le dialogue entre les scientifiques et les parties prenantes de la pêche s'est amélioré et est devenu plus fréquent au sein des CC, des groupes et ateliers du CIEM, des projets européens et d'autres forums. Cette transparence croissante laisse espérer que les pêcheurs, les ONG et les citoyens pourront bénéficier d'une meilleure compréhension de l'état des stocks, bien qu'il existe encore des messages contradictoires sur l'incertitude et les bases scientifiques pour les stocks disposant de données limitées (insuffisantes).

Le LDAC se montre reconnaissant de la participation de scientifiques renommés aux réunions des CC et de la présentation d'avis pertinents par le biais du protocole d'accord annuel (MoU) signé avec la Commission européenne.

### **2.2. Présentation des avis et des programmes de formation du CIEM**

Du fait de la nature spécifique et du cadre de actuation géographique du LDAC et puisque le CIEM ne se penche que sur un nombre réduit de stocks dans les eaux non communautaires, il n'y a pas eu de participation directe des scientifiques du CIEM aux réunions du LDAC en 2014. Cependant, le LDAC voudrait inviter un représentant de l'ACOM du CIEM à participer régulièrement aux réunions du groupe de travail 2 (« Organisations régionales de pêche et accords de l'Atlantique nord »), qui se déroulent deux fois par an. La participation du CIEM pourrait aider en particulier à améliorer la compréhension mutuelle sur les avis du CIEM pour l'Atlantique nord-est, ainsi que sur l'interaction entre le CIEM et le Conseil scientifique de la NEAFC.



En ce qui concerne une meilleure compréhension scientifique, le LDAC soutient le maintien des cours de formation sur les aspects fondamentaux (initiation à) de l'évaluation des stocks pour la Commission et les parties prenantes.

### 2.3. Participation du LDAC aux réunions du CIEM

Le LDAC s'engage à désigner des représentants qui pourront participer à ces ateliers de benchmark et de recueil de données pour les stocks qui lui sont importants dont, par exemple, certains stocks de l'Arctique comme le sébaste ou le flétan noir.

Le LDAC souhaite aussi augmenter son engagement et sa participation en contribuant à la réflexion sur les pêcheries pleinement documentées, l'approche multi-espèces, etc. Le LDAC estime que le groupe de travail du CIEM sur les systèmes maritimes (WGMARS) peut représenter une bonne plateforme et agir comme un groupe de réflexion (« think tank ») sur ce sujet. Ce groupe de travail est une entité bien établie qui permet l'interaction et le débat approfondi entre les parties prenantes et les scientifiques travaillant sur l'évaluation et les pêcheries, afin d'obtenir l'exploitation durable et la conservation des ressources halieutiques, aussi bien du point de vue biologique que social et économique.

### 2.4. Domaines pour la coopération à l'avenir

Le LDAC voudrait renforcer les liens avec le CIEM au cours des prochaines années et trouver des voies de coopération pour le soutien scientifique dans des domaines tels que l'amélioration de la sélectivité et la réduction des captures des stocks de thon juvénile et d'autres captures accessoires associées (par exemple, amélioration de l'utilisation des DCP) ou l'appui et l'évaluation avec le CSTEP des répercussions économiques et biologiques de la mise en œuvre de la prochaine obligation de débarquement des flottes communautaires dans les eaux internationales.

En outre, le LDAC se montre intéressé par l'amélioration de la communication entre le LDAC, le CIEM et les organismes scientifiques des ORP comme la NEAFC (client du CIEM) et la NAFO, en référence à l'élaboration d'avis sur les stocks commerciaux clés pour les flottes hauturières (par exemple, le sébaste ou le flétan noir). Le LDAC souhaite aussi compter avec la collaboration de l'ICCAT dans ce domaine.

Cet esprit de coopération entre le LDAC et le CIEM peut s'articuler de manière proactive de plusieurs façons comme, par exemple, par le biais de requêtes spéciales d'avis soumises à travers la Commission ou bien en prévoyant un financement spécifique provenant du FEAMP ou de projets transnationaux issus des partenariats industrie de pêche-science.



## 2.5. Mise en œuvre de l'obligation de débarquement

L'évolution du plan de rejets pour les espèces pélagiques et démersales est un sujet clé pour tous les bateaux de l'EU qui pêchent aussi bien dans les eaux communautaires qu'à l'extérieur des ZEE. L'avis scientifique (y compris les considérations sur les écosystèmes et les pêcheries mixtes) sera très nécessaire pour que ces plans prospèrent et soient efficaces. La révision périodique de l'efficacité des mesures de gestion appliquées est fondamentale pour améliorer la biologie des stocks.

Le LDAC cherchera à obtenir un siège comme observateur dans le groupe de travail d'experts du CSTEP sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, afin de participer activement à la définition des différents éléments constitutifs des plans de rejets (par exemple, exemptions liées à la capacité de survie, tailles minimales de référence pour la conservation et exemptions *de minimis*).

### 3. Conclusions et actions principales de la réunion

- Les CC intéressés doivent contacter le Secrétariat du CIEM pour proposer des initiatives concrètes de recherche incluant des sources de financement prévues pour des projets en cours (FP7, Programme Atlantique) ou des projets futurs (H2020).
- De nouvelles opportunités de financement pour la recherche et les projets scientifiques sont disponibles pour les CC, conformément aux articles 85 et 86 du règlement FEAMP. Elles seront basées sur les appels à propositions individuels pour des études ou projets pilotes lancés par la Commission et dépendront de la disponibilité budgétaire et des critères d'éligibilité pour chaque appel.
- Les CC doivent informer le Secrétariat du CIEM de leurs prochaines réunions (date et lieu) et les invitations aux scientifiques doivent être envoyées dans les délais opportuns. Le LDAC va essayer de garantir la participation d'un représentant de l'ACOM du CIEM à la prochaine réunion du groupe de travail 2, qui se tiendra vraisemblablement à Bilbao (Espagne) à la fin du mois d'avril.
- Le responsable des services consultatifs du CIEM indique que les parties prenantes peuvent participer en qualité d'observateurs à l'ACOM, aux groupes consultatifs de rédaction (ADG) et aux groupes de travail d'experts (EWG). Il est possible de s'inscrire à l'adresse suivante : [advice@ices.dk](mailto:advice@ices.dk)



- Un représentant du CC Pélagique propose une demi-journée de consultation avant et une demi-journée après la participation aux groupes de rédaction afin de fournir la perspective des parties prenantes pendant le processus consultatif.
- Les CC sont invités à présenter des requêtes pour les ateliers de benchmark (BWK) des années 2016 et ultérieures pour que le CIEM puisse étudier leur inclusion dans son budget annuel. Cependant, il est aussi signalé que la participation des parties prenantes sera limitée aux BWK à moins qu'il existe une bonne préparation et que des données significatives soient présentées au préalable (c'est-à-dire, au moins deux mois avant la tenue des ateliers de recueil de données).
- À la demande de certains représentants du secteur de la pêche, il s'est produit un échange d'anecdotes sur la mise en œuvre pratique de l'obligation de débarquement qui dura 12 jours, y compris des détails sur les ports et les autorités de contrôle.
- À compter de 2016, le CIEM modifiera son format actuel de présentation d'avis. Le nouveau format inclura une structure d'avis pour chaque écorégion à trois niveaux :
  1. Rapports d'avis sur les écosystèmes.
  2. Rapports d'avis sur les pêcheries.
  3. Rapports d'avis sur les stocks de poissons.

**-FIN-**